



## Section 27

### Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie

#### Critères de la section (évaluation/recrutement/avancement)

Le critère d'évaluation le plus important est la qualité scientifique. Cette évaluation s'appuiera d'une part sur les travaux des chercheurs/candidats et sur les articles publiés, notamment dans des revues internationales avec comité de lecture ; et d'autre part sur le programme de recherche.

L'évaluation des chercheurs est basée sur la production d'un rapport d'activité qui se doit d'être clair et concis. Il positionnera le(s) thème(s) de recherche abordé(s) dans un contexte international, décrira les travaux réalisés et les résultats obtenus, ainsi que les projets qui en découlent.

*Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.*

#### **Critères communs à tous les grades :**

- Qualité, originalité et régularité des productions scientifiques auxquelles le candidat a apporté une contribution importante;
- Qualité, originalité, aspect innovant, prise de risque et faisabilité du projet scientifique;
- Mobilité thématique et/ou géographique lorsqu'elle est associée à un élargissement des compétences du chercheur/candidat.

Ces critères sont à pondérer en selon le parcours scientifique.

#### Recrutement

##### **Accès au grade de CRCN:**

- Capacité à formuler clairement un projet original, cohérent, avec prise de risque éventuelle;
- Capacité à exposer succinctement son travail et à répondre avec pertinence aux questions posées sur le travail effectué et sur le projet.
- Faisabilité du projet;

*Pourront également être pris en compte :*

- La capacité à conduire un projet scientifique de manière autonome ;
- L'implication dans l'enseignement, la formation et l'encadrement d'étudiants;
- L'implication dans la vie scientifique locale et/ou nationale et la prise de responsabilité.

##### **Accès au grade de DR2**

- Activités de formation, d'enseignement et de diffusion de la culture scientifique;
- Rayonnement scientifique;
- Capacité à fédérer autour de ses projets de recherche;
- Capacité à répondre à des appels à projets de recherche;

- Valorisation, transfert de technologies.

## **Avancement**

### **Avancement au grade CRHC:**

- Capacité à conduire un projet ;
- Capacité à encadrer des étudiants;
- Production scientifique de qualité;
- Participation au fonctionnement de l'unité et/ou à des instances locales, nationales et internationales

### **Avancement au grade de DR1 :**

- Rayonnement scientifique international;
- Capacité à diriger un laboratoire ou équivalent;
- Responsabilités collectives locales, nationales et internationales.

### **Avancement au grade de DRCE :**

- Excellence scientifique dans la durée et contribution scientifique majeure dans le domaine des neurosciences;
- Notoriété internationale;
- Responsabilités collectives importantes.